

Bruxelles, le 14.9.2016 COM(2016) 583 final

ANNEX 2

## **ANNEXE**

Régions et pays potentiellement éligibles

à la

Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil

modifiant la décision n° 466/2014/UE du 16 avril 2014 accordant une garantie de l'Union européenne à la Banque européenne d'investissement en cas de pertes résultant d'opérations de financement en faveur de projets menés en dehors de l'Union

FR FR

# RÉGIONS ET PAYS POTENTIELLEMENT ÉLIGIBLES

## A. Pays en phase de préadhésion

## 1. Candidats

Albanie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Serbie, Turquie

## 2. Candidats potentiels

Bosnie-et-Herzégovine, Kosovo.

## B. Pays couverts par la politique de voisinage et de partenariat

## 1. Pays méditerranéens

Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie

2. Europe orientale, Caucase du Sud et Russie

Europe orientale: Biélorussie, République de Moldavie, Ukraine

Caucase du Sud: Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie

Russie

## C. Asie et Amérique latine

## 1. Amérique latine

Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela

#### 2. Asie

Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar/Birmanie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Taïwan, Thaïlande, Viêt Nam, Yémen

### 3. Asie centrale

Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan

# D. Afrique du Sud

Afrique du Sud